

L'Echo

ADMINISTRATION BUREAU D'ANNONCES
LILLE, 15, rue d'Anglet, LILLE, 1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS		PUBLICITE	
Par la poste. Un an	80 francs	La ligne 3, 5	0,75
En comptant	10 francs	— 4, 6	0,75
Trois mois	6 francs	— 7, 8	0,75
Repartement non limités et étranger, port en sus		— 9, 10	0,75

Temps prohibé. — En France, des avisés ont pu prévoir avec temps frais.

LE SENAT

Budget de la Guerre

LES AUMONIERES DES HOPITAUX
(Suite)
M. de LAMARZELLE. — Dans le cas cité par M. de Provost de Launay, le directeur n'a pas appliqué à la lettre son ordre. Il s'est contenté de verser les fonds au lieu d'un officier, il aurait dû verser sans le secours de la religion.

SECOURS
AUX SOLDATS MALADES OU BLESSES
Sur le chapitre 5 (Secours et gratifications de réforme), M. GOURJU signale des procédés d'information souvent très pénibles pour les intéressés, alors même qu'il s'agit d'un secours permanent.

M. GOURJU. — J'ai reçu M. Y et a peu de temps un avant-projet sérieusement établi. M. GOURJU. — La Commission interdépartementale a demandé l'ajournement de la question. La discussion générale est close. Les chapitres 1 à 45 sont adoptés.

BUDGET DES COLONIES
M. LE COUR GRANDMAISON. — Nous avons un empire colonial considérable. Il ne faut pas se laisser aller à des dépenses excessives.

BUDGET DES COLONIES
M. LE COUR GRANDMAISON. — Nous avons un empire colonial considérable. Il ne faut pas se laisser aller à des dépenses excessives.

BUDGET DES COLONIES
M. LE COUR GRANDMAISON. — Nous avons un empire colonial considérable. Il ne faut pas se laisser aller à des dépenses excessives.

BUDGET DES COLONIES
M. LE COUR GRANDMAISON. — Nous avons un empire colonial considérable. Il ne faut pas se laisser aller à des dépenses excessives.

BUDGET DES COLONIES
M. LE COUR GRANDMAISON. — Nous avons un empire colonial considérable. Il ne faut pas se laisser aller à des dépenses excessives.

BUDGET DES COLONIES
M. LE COUR GRANDMAISON. — Nous avons un empire colonial considérable. Il ne faut pas se laisser aller à des dépenses excessives.

BUDGET DES COLONIES
M. LE COUR GRANDMAISON. — Nous avons un empire colonial considérable. Il ne faut pas se laisser aller à des dépenses excessives.

BUDGET DES COLONIES
M. LE COUR GRANDMAISON. — Nous avons un empire colonial considérable. Il ne faut pas se laisser aller à des dépenses excessives.

Je suis très disposé à augmenter les crédits pour l'entretien des routes.
Quant à la question de M. Saneet sur le chemin de fer d'Auch, mes efforts ne sont pas perdus par personne. La question n'est pas posée de ce côté et j'espère que la ligne ne tardera pas à être établie.

M. AUDIFFREN, rapporteur. — Je suis d'accord avec M. le Cour Grandmaison. Les révolutions sont un moyen, les barrières en sont un autre. Un ouvrage d'art de ce genre a été établi dans la Loire il y a 50 ans. Il est regrettable que cet exemple n'ait pas été suivi.

M. BARTHOU. — J'ai reçu M. Y et a peu de temps un avant-projet sérieusement établi. M. GOURJU. — La Commission interdépartementale a demandé l'ajournement de la question.

M. BARTHOU. — J'ai autorisé le réseau de l'Etat à entreprendre des travaux pour la restauration provisoire. Nous attendons les résultats de l'expérience.

SEANCE DU MATIN
M. BODINIER rappelle l'accident des ponts de Cé ; il demande qu'en est la réfection du pont.

M. BARTHOU. — J'ai autorisé le réseau de l'Etat à entreprendre des travaux pour la restauration provisoire. Nous attendons les résultats de l'expérience.

M. LEBERTON demande la déposition des articles visant la nouvelle évaluation de la propriété non bâtie. Elle est repoussée par 205 voix contre 74.

LA LOI DES FINANCES
M. LEBERTON demande la déposition des articles visant la nouvelle évaluation de la propriété non bâtie. Elle est repoussée par 205 voix contre 74.

LA LOI DES FINANCES
M. LEBERTON demande la déposition des articles visant la nouvelle évaluation de la propriété non bâtie. Elle est repoussée par 205 voix contre 74.

LA LOI DES FINANCES
M. LEBERTON demande la déposition des articles visant la nouvelle évaluation de la propriété non bâtie. Elle est repoussée par 205 voix contre 74.

LA LOI DES FINANCES
M. LEBERTON demande la déposition des articles visant la nouvelle évaluation de la propriété non bâtie. Elle est repoussée par 205 voix contre 74.

LA LOI DES FINANCES
M. LEBERTON demande la déposition des articles visant la nouvelle évaluation de la propriété non bâtie. Elle est repoussée par 205 voix contre 74.

LA LOI DES FINANCES
M. LEBERTON demande la déposition des articles visant la nouvelle évaluation de la propriété non bâtie. Elle est repoussée par 205 voix contre 74.

LA LOI DES FINANCES
M. LEBERTON demande la déposition des articles visant la nouvelle évaluation de la propriété non bâtie. Elle est repoussée par 205 voix contre 74.

Les membres qui composent la commission se réuniront à la gare d'Hazebrouck à 2 h. 15. Un train spécial avait été organisé pour les conduire à Merville à 2 h. 30 et à partir de toutes les gares de la ligne, qui, à cette occasion, avaient été pavées. Les commissaires visitèrent ces gares et arrivèrent à 3 h. 30 à Merville, où le procès-verbal de réception fut signé.

Le Séquestre
A ROOST-WARENDIN
Vendredi, pendant d'une belle matinée d'hiver, M. le procureur des Domaines de Douai, dans une route pour faire une tournée dans la campagne. Il s'est présenté à dix heures à Roost-Warendin, où, trouvant l'église fermée, il demanda à M. le Curé s'il ne voulait pas l'accompagner dans sa visite à la seigneurie. Sur le refus, il se retira par la route de Roost-Warendin, et de là se dirigea vers la seigneurie de Roost-Warendin. Il se trompa ; c'est la conscience qui n'est pas la même.

Gazette du Nord
On annonce la mort :
M. ROUBAIX, de M. Narcisse Roubaix, décédé le 25 décembre, dans sa 37e année, muni des sacrements.

LES GREVES
A ROUBAIX
Une grève de rouvriers. — Les dix ouvriers de la maison M. Lallemand, serrurier-poilier, 36, Grande-Rue, ont quitté le travail hier matin, réclamant le renvoi de leur contremaître dont ils disent avoir eu à se plaindre.

LES GREVES
A ROUBAIX
Une grève de rouvriers. — Les dix ouvriers de la maison M. Lallemand, serrurier-poilier, 36, Grande-Rue, ont quitté le travail hier matin, réclamant le renvoi de leur contremaître dont ils disent avoir eu à se plaindre.

LES GREVES
A ROUBAIX
Une grève de rouvriers. — Les dix ouvriers de la maison M. Lallemand, serrurier-poilier, 36, Grande-Rue, ont quitté le travail hier matin, réclamant le renvoi de leur contremaître dont ils disent avoir eu à se plaindre.

LES GREVES
A ROUBAIX
Une grève de rouvriers. — Les dix ouvriers de la maison M. Lallemand, serrurier-poilier, 36, Grande-Rue, ont quitté le travail hier matin, réclamant le renvoi de leur contremaître dont ils disent avoir eu à se plaindre.

LES GREVES
A ROUBAIX
Une grève de rouvriers. — Les dix ouvriers de la maison M. Lallemand, serrurier-poilier, 36, Grande-Rue, ont quitté le travail hier matin, réclamant le renvoi de leur contremaître dont ils disent avoir eu à se plaindre.

LES GREVES
A ROUBAIX
Une grève de rouvriers. — Les dix ouvriers de la maison M. Lallemand, serrurier-poilier, 36, Grande-Rue, ont quitté le travail hier matin, réclamant le renvoi de leur contremaître dont ils disent avoir eu à se plaindre.

LES GREVES
A ROUBAIX
Une grève de rouvriers. — Les dix ouvriers de la maison M. Lallemand, serrurier-poilier, 36, Grande-Rue, ont quitté le travail hier matin, réclamant le renvoi de leur contremaître dont ils disent avoir eu à se plaindre.

LES GREVES
A ROUBAIX
Une grève de rouvriers. — Les dix ouvriers de la maison M. Lallemand, serrurier-poilier, 36, Grande-Rue, ont quitté le travail hier matin, réclamant le renvoi de leur contremaître dont ils disent avoir eu à se plaindre.

LES GREVES
A ROUBAIX
Une grève de rouvriers. — Les dix ouvriers de la maison M. Lallemand, serrurier-poilier, 36, Grande-Rue, ont quitté le travail hier matin, réclamant le renvoi de leur contremaître dont ils disent avoir eu à se plaindre.

LES GREVES
A ROUBAIX
Une grève de rouvriers. — Les dix ouvriers de la maison M. Lallemand, serrurier-poilier, 36, Grande-Rue, ont quitté le travail hier matin, réclamant le renvoi de leur contremaître dont ils disent avoir eu à se plaindre.

LES GREVES
A ROUBAIX
Une grève de rouvriers. — Les dix ouvriers de la maison M. Lallemand, serrurier-poilier, 36, Grande-Rue, ont quitté le travail hier matin, réclamant le renvoi de leur contremaître dont ils disent avoir eu à se plaindre.